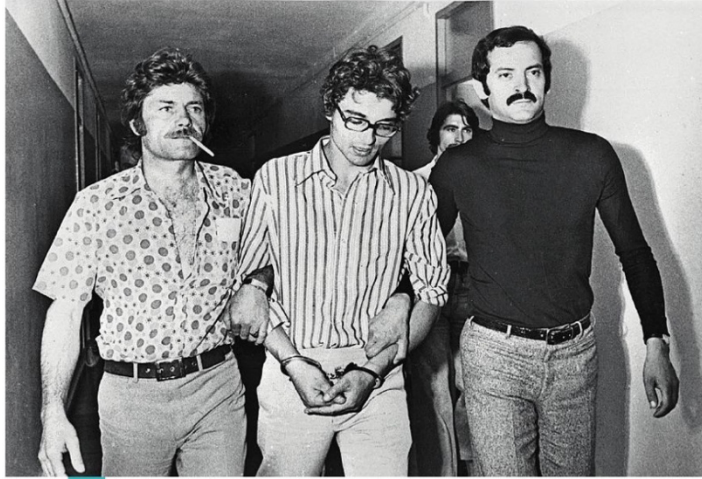


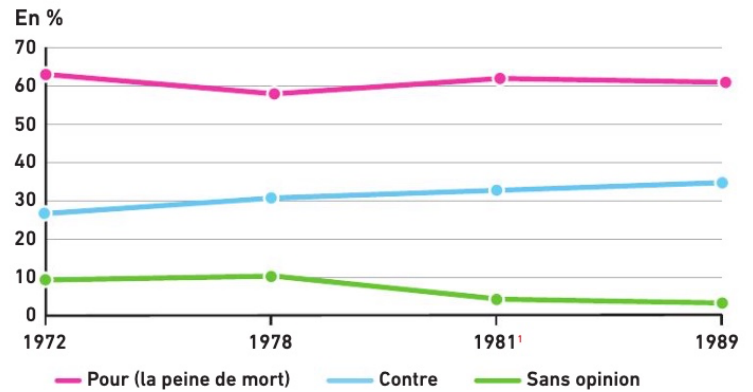
L'abolition de la peine de mort en 1981

Parallèlement à la prise en compte politique de l'émancipation des femmes, l'extension des droits de la personne se poursuit à travers le débat sur la peine de mort : abolie en matière politique en 1848, la peine de mort est maintenue pour d'autres crimes. François Mitterrand, candidat socialiste à l'élection présidentielle de 1981, se prononce pour la suppression de la peine de mort malgré une opinion publique française restée favorable à son maintien.



1 Une peine capitale qui émeut l'opinion publique

Entre 1974 et 1981, trois peines capitales sont exécutées et cinq grâce présidentielles accordées. Le cas de Christian Ranucci, jugé en deux jours pour le meurtre d'une fille de 8 ans et guillotiné le 28 juillet 1976, sous la pression de l'opinion publique et sans preuves irréfutables, dresse partisans et adversaires de la peine de mort.



1. Sondage réalisé en septembre, après l'abolition de la peine de mort.

Source : Sondages SOFRES et IFOP cités dans Marie Bardiaux-Vaïente, *Histoire de l'abolition de la peine de mort dans les six pays fondateurs de l'UE*, Presses Universitaires de Bordeaux, 2015.

2 Les Français et la peine de mort (1972-1989)

3 Discours de Robert Badinter contre la peine de mort

L'avocat Robert Badinter, partisan de l'abolition de la peine de mort, devient ministre de la Justice et garde des Sceaux en 1981. Il défend son projet d'abolition devant l'Assemblée nationale.

« En vérité, la question de la peine de mort [...] ne se pose pas en termes de dissuasion [...] mais en termes de choix politique ou de choix moral. Le seul résultat auquel ont conduit toutes les recherches menées par les criminologues est la constatation de l'absence de lien entre la peine de mort et l'évolution de la criminalité sanglante. [...] L'évocation de la peine, qu'elle soit de mort ou perpétuelle, ne trouve pas sa place chez l'homme qui tue. Quant aux criminels de sang-froid, ceux qui pèsent les risques [...], vous ne les retrouverez jamais dans des situations où ils risquent l'échafaud [...]. Dans les pays de liberté, l'abolition est presque partout la règle ; dans les pays où règne la dictature, la peine de mort est partout pratiquée [...]. La vraie signification politique de la peine de mort, c'est bien qu'elle procède de l'idée que l'État a le droit de disposer du citoyen jusqu'à lui retirer la vie [...]. Dans la réalité judiciaire, qu'est-ce que la peine de mort ? Ce sont douze hommes et femmes, deux jours d'audience [...], douze personnes, dans une démocratie, qui ont le droit de dire : celui-là doit vivre ! Celui-là doit mourir ! [...] Lorsque le roi représentait Dieu sur la terre, le droit de grâce avait un fondement légitime [...]. Mais dans une république, dans une démocratie [...], aucun homme, aucun pouvoir ne saurait disposer d'un tel droit sur quiconque en temps de paix. »

Robert Badinter, ministre de la Justice, discours à l'Assemblée nationale lors du débat sur la peine de mort, 18 septembre 1981.



4 Le ministre de la Justice Robert Badinter à la tribune de l'Assemblée nationale le 18 septembre 1981

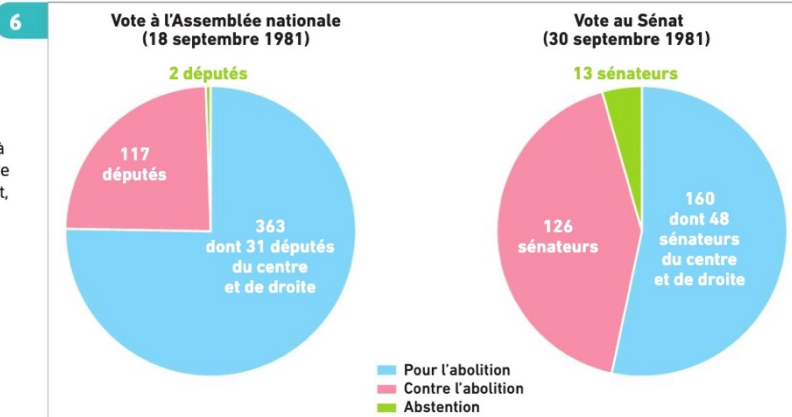
5 Un député contre l'abolition de la peine de mort (18 septembre 1981)

Jean Foyer (député gaulliste) : « Vous nous avez encore tout à l'heure, monsieur le ministre, représentés comme isolés dans le monde libre parce que nous serions les seuls à avoir la peine de mort inscrite dans nos lois. J'observerai qu'aux États-Unis, un certain nombre d'États l'ont rétablie dans leur législation et que même en Europe occidentale, indépendamment de la France, douze pays [...] conservent quelques cas d'application de la peine de mort, soit pour certains crimes atroces, soit en temps de guerre, bien qu'il n'y ait guère d'exécutions [...]. Il n'est pas bon que le Parlement semble imposer à une majorité importante de Français qui paraît n'en pas vouloir, une réforme d'une pareille importance. Il importe, monsieur le garde des Sceaux, que cette opinion soit persuadée, convaincue par vos soins. [...] Vous semblez manquer de confiance [...] dans le peuple souverain. Pourquoi ne voulez-vous pas le consulter ? Pourquoi refusez-vous aux citoyens ce droit de participation dans une affaire aussi importante que celle-là [...] ? Ce qui importe, c'est de savoir quel est le sentiment de la majorité des Français sur ce problème. »

Débats à l'Assemblée nationale, 2^e séance, 18 septembre 1981.

Le vote de l'abolition de la peine de mort (18 septembre 1981)

Le projet de loi, qui commue la peine de mort en détention à perpétuité, est d'abord soumis à l'Assemblée nationale, à très large majorité de gauche, puis au Sénat, où l'opposition de droite et du centre est restée majoritaire.



Doc. 1 et 2 Quelle est l'opinion des Français sur la peine de mort ?

Doc. 3 et 4 Pourquoi et au nom de quelles raisons Robert Badinter défend-il un projet d'abolition de la peine de mort ?

Doc. 5 Comment les députés opposés à l'abolition de la peine de mort tentent-ils de provoquer l'échec de ce projet ?

Doc. 6 Finalement, quels sont les résultats du vote des parlementaires ?